

Wim DIJKMAN

LA DIFFUSION DE LA TERRE SIGILLÉE DÉCORÉE À LA MOLETTE DANS LA VALLÉE MOSANE (IV^e-V^e SIÈCLES)

Au Bas-Empire, la terre sigillée décorée à la molette a été fabriquée en Argonne. La dispersion de cette céramique couvre le nord-ouest de l'Europe. Un diagramme (Fig. 1) présente le nombre de fragments de terre sigillée décorée à la molette, trouvés à Namur, Bavay (Blaszkiwicz-Jigan 1991, tab. 1), dans le nord-ouest de la France (Blaszkiwicz-Jigan 1991, p. 385), en Allemagne (renseignement L. Bakker 1986), à Maastricht, en Normandie (Blaszkiwicz-Jigan 1991, p. 385) et à Tongres (Vanderhoeven 1979), suivant des inventaires récents. Actuellement, c'est à Maastricht que, non seulement on a mis au jour la plus grande quantité de fragments de cette catégorie de céramique par mètre carré fouillé (1022 exemplaires), mais également, pour une partie de celle-ci, dans des conditions stratigraphiques favorables.

Au Bas-Empire, une enceinte a été construite à Maastricht sur la rive gauche de la Meuse (Fig. 2). Le site de Mabro se trouve juste hors l'enceinte. Deux profils (E et F) y ont été fouillés stratigraphiquement, très précisément, couche par couche. Sur le site de Derlon, quatre profils (AD) ont été établis de la même façon.

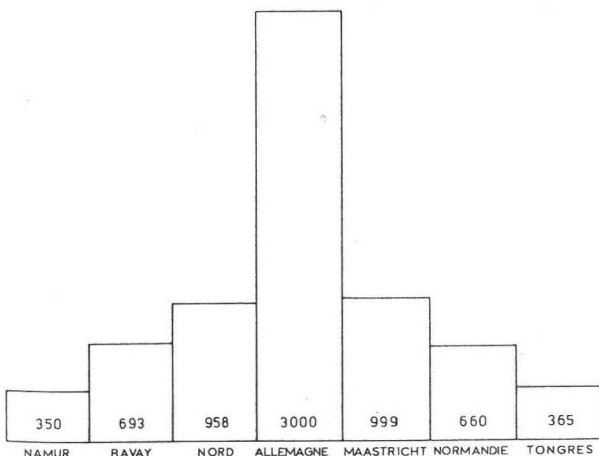


Figure 1 - Diagramme des nombres de fragments en terre sigillée décorée à la molette, trouvés en plusieurs endroits dans le nord-ouest de l'Europe.

Les matrices stratigraphiques de ces six profils montrent une continuité d'occupation à partir du premier quart du IV^e jusqu'à la deuxième moitié du V^e s. Tous les quarts de siècle sont représentés par deux à six couches, contenant de la céramique du Bas-Empire (Dijkman 1992, fig. 11). Pour le IV^e s., la typochronologie de la céramique est aussi basée sur des données numismatiques. Les ensembles numismatiques ont été utilisés comme *terminus post quem*. L'absence de monnaies dans les couches du V^e s. est un argument pour une succession ininterrompue des couches de l'Antiquité tardive. Le problème des monnaies résiduelles ne se pose pas dans les stratigraphies sélectionnées (Dijkman 1992, fig. 9).

En 1968, W.Hübener a tenté d'établir une division en 9 groupes décoratifs. Cette division a été systématisée dans une typochronologie idéalisée qui suggère une évolution de molettes simples vers des molettes compliquées. Plusieurs auteurs ont déjà critiqué le classement en groupes, de même que les datations de ces groupes (Van Ossel 1984, p. 35, Severis-Dewert 1988, p. 12-13, Feller 1991 et Blaszkiwicz-Jigan 1991). Ceux-ci ont discuté les problèmes de la non-homogénéité des groupes (surtout le groupe 7), de l'attribution des molettes dans des groupes différents (Chenet 104, 114, 187, 224, 232, 234, 260 et 262), de la tentation d'attribuer aux groupes typochronologiques des molettes non classées (un tiers des molettes publiées par Unverzagt/Chenet) et de la chronologie des groupes (par exemple : datation des groupes 4 et 5).

Il convient de signaler aussi les problèmes posés par l'identification de molettes différentes. Les dessins d'Unverzagt/Chenet laissent souvent supposer que des molettes sont identiques (entre autres : 35 = 75, 87 = 88 = 208, 107 = 108 = 342, 150 = 152, 183 = 259, 184 = 276, 185 = 263) ou incomplètes (entre autres : 70, 98 = 213, 215, 216).

La méthode de représentation des molettes reste en effet assez problématique. Le système préconisé par la S.F.E.C.A.G. consiste à "noircir les creux". Cette méthode a l'avantage de rendre plus lisible la différence de largeur des surfaces étroites (Piton-Bayard

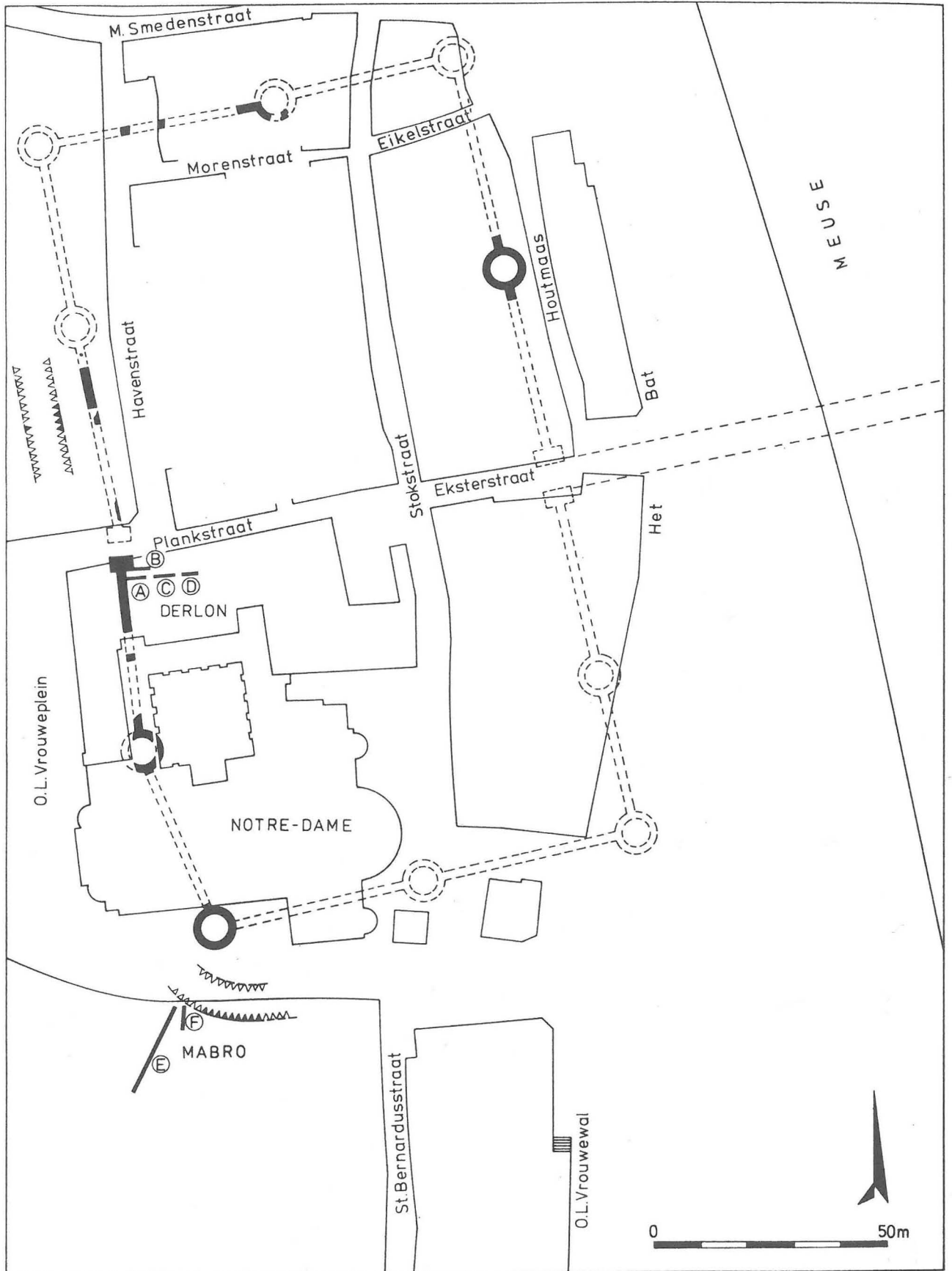


Figure 2 - Maastricht : localisation des sites de Mabro et Derlon par rapport à l'enceinte du Bas-Empire. Indication des coupes A à F.

1977, p. 221). Cependant, dans l'ouvrage de référence principal (Unverzagt/Chenet) et dans la plupart des publications parues après 1941, les dessins des molettes ont été réalisés d'une autre façon : "en positif".

Les exécutions différentes des dessins amplifient les difficultés d'identification. Par exemple, plusieurs molettes identiques ont été publiées comme inédites : Dourbes 9 (Robert 1969, fig. 4, n° 9) = Gelduba 14 (Paar-Rüger 1971, fig. 5, n° 14) = Cuyk 5 (Thijssen 1979) = Augsburg 42/43a (Bakker 1985), ou Chenet 99 = Herstal 27 (Van Ossel 1984, fig. 12, n° 27) = Neef 22, n° 2 (Gilles 1985) ou encore Chenet 129 = Chenet 325 = Tongres 38 (Vanderhoeven 1977) = Hondouville 107 (Blaszkiwicz-Jigan 1991, fig. 27). La seule solution pour échapper à cette confusion est de refaire l'étude de toutes les molettes concernées et de les "redessiner" d'une même façon. Par ailleurs, il a été préconisé de réserver la publication de molettes inédites à un groupe de spécialistes (au sein de la S.F.E.C.A.G. ?), d'accord sur l'unicité d'un exemplaire particulier. Pour éviter des doublures, seules les molettes complètes seraient prises en compte. Le besoin d'une telle coopération a été souligné lors de la table ronde de Metz en 1987, mais le projet n'a pas été mis à exécution.

Les données stratigraphiques de Maastricht ont permis de corriger les datations des différents groupes de Hübener. L'évolution typologique est moins nette : seules les molettes à ovales (groupe 1) et les molettes chrétiennes (groupe 8) se présentent comme des groupes avec des limites chronologiques bien différenciées (Dijkman 1992, fig. 19). La terre sigillée ornée de

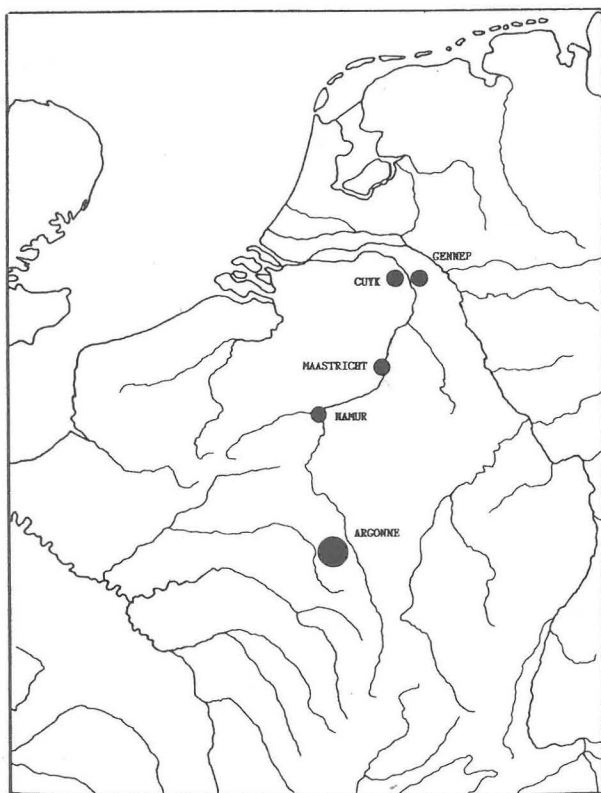


Figure 3 - Localisation de Gennep, Cuyk, Namur et Maastricht dans la vallée mosane.

motifs chrétiens peut être considérée comme un indicateur typonchronologique important pour le V^e s.

Pour comparer le matériel à celui des régions limitrophes, j'ai étudié la terre sigillée décorée à la molette de deux autres sites mosans : Namur et Gennep (Fig. 3). J'ai, en outre, ajouté Cuyk sur la rive gauche de la Meuse. La céramique sigillée d'Argonne a par ailleurs fait l'objet d'un mémoire inédit (Thijssen 1979).

A Cuyk, plusieurs instituts archéologiques (Service National de Fouilles : ROB et Université de Groningue : BAI) ont fouillé à diverses occasions. La provenance présumée (selon Chenet 1941) des fragments décorés à la molette est la plus équilibrée de tous les sites étudiés (Fig. 4). L'atelier le mieux représenté, Lavoye, ne domine pas largement (seulement 23,5 % du total).

A Gennep, un site rural de la période de transition entre le Bas-Empire et l'époque mérovingienne a été fouillé par l'Université d'Amsterdam sous la direction de A. Heidinga en 1988 et 1989 (Heidinga-Offenberg 1992). La majorité de la céramique trouvée est en terre rugueuse. Mais environ 50 tessons sont en terre sigillée. Les officines argonnaises reconnues sont Châtel et Vauquois (Fig. 4). L'ensemble de Gennep date du V^e s., donc ces deux ateliers devaient encore fonctionner à cette époque.

A Namur, le Service de Fouilles de la Région Wallonne fouille actuellement, sous la direction de J. Plumier, sur deux sites, au confluent de Sambre et Meuse : l'hospice Saint-Gilles et la place Saint-Hilaire. Les couches du Bas-Empire ne sont malheureusement pas aussi bien stratifiées qu'à Maastricht, mais le nombre de tessons décorés à la molette est fort élevé : environ 300. La plupart datent de la première moitié du V^e s. Pour 33 fragments, l'atelier présumé est identifiable (Fig. 4) : ici, Châtel domine encore comme lieu de provenance (un tiers du total).

Les pourcentages de Maastricht (pour un nombre de 100 fragments) donnent l'impression que la provenance des bols en terre sigillée est plus diversifiée. Ce phénomène peut s'expliquer par la constatation que les tessons maastrichtois peuvent être attribués à tous les groupes de Hübener et datent ainsi du deuxième quart du IV^e s. jusqu'à la seconde moitié du V^e s. (Dijkman 1992, fig. 19).

Il est bien évident que ce sont des villes d'une certaine importance au Bas-Empire, comme Maastricht et Tongres (pour les deux villes : un total de 1087 exemplaires connus en septembre 1992), qui ont livré le plus grand nombre de fragments de terre sigillée décorée à la molette. La même observation a été faite par Blaszkiwicz et Jigan (Blaszkiwicz-Jigan 1991, p. 385) pour le nord-ouest de l'Empire. Sept sites (Alet/Saint-Malo, Cherbourg, Bayeux, Evreux, Rouen, Amiens et Bavay) totalisent 1383 tessons, soit un peu plus des trois quarts du matériel étudié pour cette partie de la Gaule.

Au IV^e s., les cités situées sur la chaussée romaine Boulogne-sur-Mer/Cologne, comme Bavay et Tongres, ont été approvisionnées en terre sigillée argonnaise dans des quantités considérables. Après la chute de

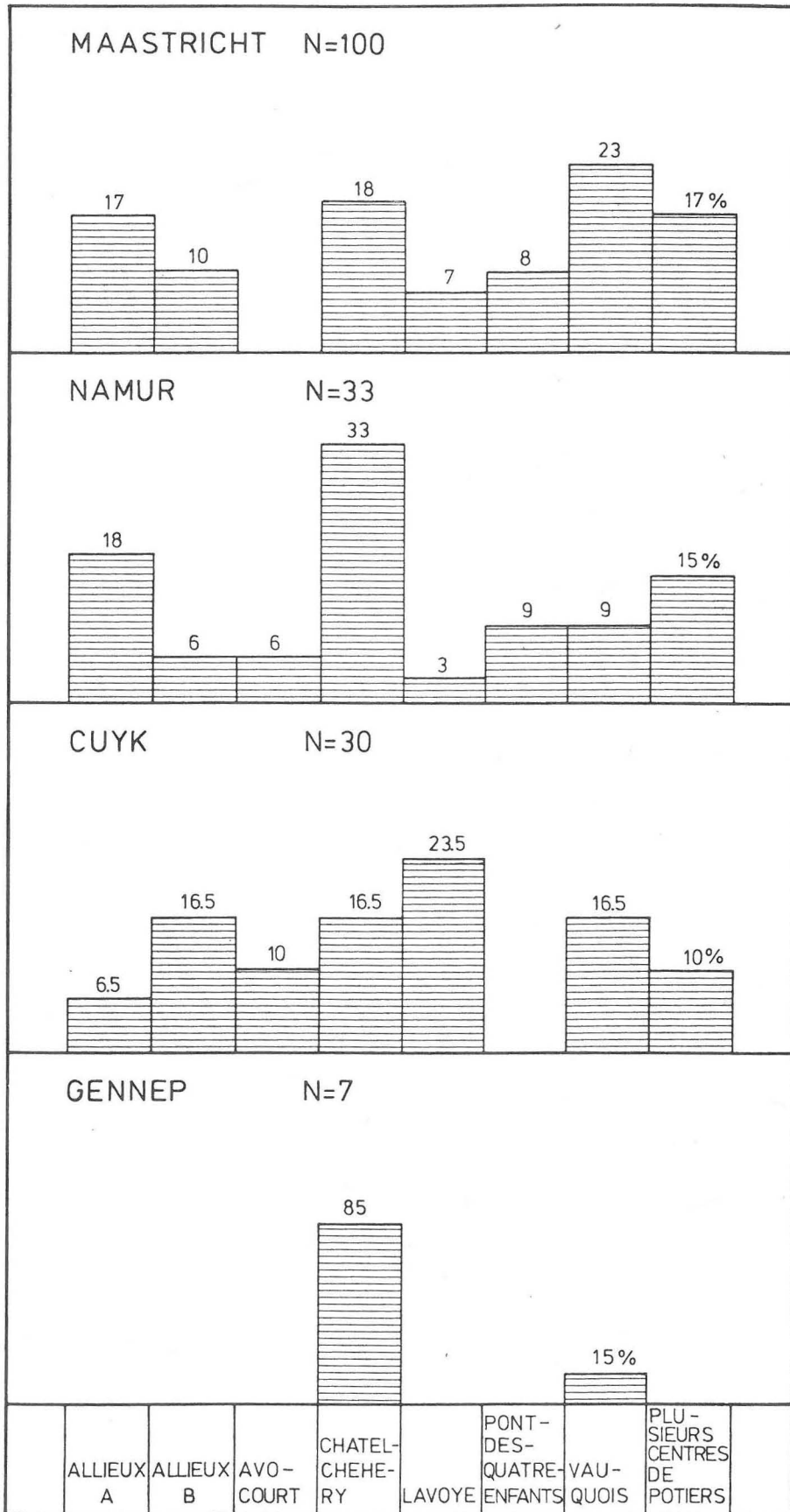


Figure 4 - Diagrammes avec pourcentages des fragments en terre sigillée décorée à la molette attribués aux ateliers argonnais, provenant de Gennepe, Cuyk, Namur et Maastricht.

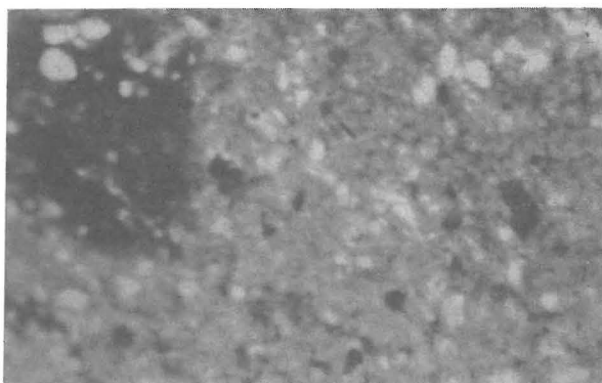


Figure 5 - Lame mince d'un tesson orné à la molette Metz 8 (Bayard 1990) ou Rouen 88 (Blaszkiwicz-Jigan 1991), provenant de Namur (= 9ISG430 : N16).

l'Empire romain, au début du V^e s., les routes n'ont plus la même importance pour la distribution de céramique d'Argonne ; la Meuse devient l'axe fluvial par lequel les produits argonnais sont transportés. Dans ce contexte, il est remarquable de constater que la majorité des tessons découverts dans les sites mosans, comme Gennep et Namur, datent du V^e s. Pour Maastricht et Cuyk, les trouvailles datent aussi bien du IV^e que du V^e s., parce que ces deux sites étaient situés tout près d'un pont sur la Meuse, respectivement sur la route Bavay-Cologne et TongresNimègue.

Enfin, dans le cas de Maastricht, on peut expliquer le nombre impressionnant d'exemplaires de terre sigillée ornée à la molette (plus de mille fragments), par sa situation particulièrement privilégiée, au IV^e s., sur l'importante chaussée romaine Bavay-Cologne et, au V^e s., sur la Meuse. C'est le seul endroit, dans la vallée mosane, où une pareille situation géographique favorable se rencontre à cette époque.

La dispersion de la terre sigillée décorée à la molette de motifs chrétiens confirme cette observation. Ce groupe caractéristique du V^e s. est absent à Bavay (Blaszkiwicz-Jigan 1991, tab. 1) comme à Tongres (Vanderhoeven 1979), deux villes sur la route Bavay-Cologne où la terre sigillée du IV^e s. est représentée largement (Fig. 1). Sur les sites mosans comme Gennep, Cuyk (Thijssen 1979), Maastricht (Dijkman 1985 et 1992) et Namur, les "molettes chrétiennes" sont typiques dans les ensembles du V^e s. Cette présence témoigne de l'importance des axes fluviaux (particulièrement la Meuse, la Seine et l'Aisne) dans la distribution de cette céramique (Dijkman 1992, les cartes de répartition).

Pour Maastricht, les déchets de cuisson trouvés sur le site de Derlon (Van Ossel 1986, p. 65 et Dijkman 1992, fig. 24) montrent qu'au V^e s., on a essayé de produire de la terre sigillée hors d'Argonne dans la vallée mosane. Le fragment d'un fond de bol Chenet 320 pouvait être décoré à la molette, même à motifs chrétiens. La concentration de tessons ainsi ornés dans et autour de l'enceinte du Bas-Empire (36 exemplaires connus en septembre 1992) et la datation de la couche de provenance de ces rebuts vers le milieu du V^e s. autorisent une telle hypothèse.

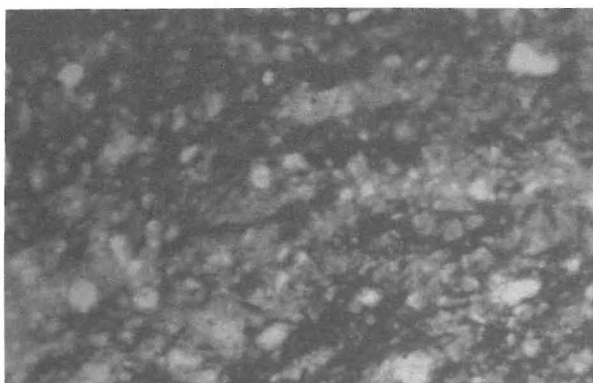


Figure 6 - Lame mince d'un tesson orné à la molette chrétienne, Chenet 182, provenant de Namur (= 9OSG343 : N7).

Pour aborder les problèmes de provenance, le Prof. G. Raepsaet, de l'Université Libre de Bruxelles (ULB), a entamé un programme de recherche de laboratoire (avec la collaboration active du Prof. D. Demaiffe du Service de Géologie), portant sur les sigillées argonnaises du Bas-Empire et sur la base d'un échantillonnage d'une centaine de fragments argonnais, issus pour l'essentiel de sites consommateurs mosans (Namur et Maastricht) et de quelques fragments provenant de dépotoirs d'ateliers (Châtel-Chéhéry). Ces échantillons seront examinés dans un premier stade sur lames minces, au microscope pétrographique, ensuite de manière complémentaire et exemplaire en diffraction X et à la microsonde. Ces recherches sont en cours, mais quelques résultats préliminaires peuvent déjà être évoqués. Une lame mince d'un déchet de cuisson de Châtel montre une structure grossière et feuilletée. La structure d'une autre lame mince, de provenance non précisée, est très proche de la précédente ; il s'agit de la molette Metz 8 (Bayard 1990) ou Rouen 88 (Blaszkiwicz-Jigan 1991), inédite de Chenet (Fig. 5). Cette molette est placée par les deux auteurs dans la première moitié du V^e s. La provenance pourrait donc en être Châtel-Chéhéry, mais l'hypothèse doit être contrôlée. En ce qui concerne les molettes chrétiennes, on peut évoquer la lame mince d'un tesson orné à la molette Chenet-182 normalement attribuée à Châtel (Fig. 6). La structure du noyau est assez fine et la tourmaline zonée est abondante. Ce dernier phénomène est assez rare et peut donc constituer un critère intéressant de différenciation minéralogique. L'attribution à Châtel-Chéhéry semble dans ce cas moins évidente. Mais ici encore, des analyses complémentaires seront nécessaires.

Pour conclure, je constaterai que l'étude de la terre sigillée décorée à la molette a été par trop négligée depuis les études de Chenet (1941) et Hübener (1968). Durant cette dernière décennie, les fouilles urbaines (par exemple à Maastricht et Namur) et les études approfondies d'ensembles inédits (entre autres Bayard pour Metz et Blaszkiwicz et Jigan pour le nord-ouest de l'Empire) ont apporté de nombreuses données nouvelles permettant d'améliorer la chronologie et de mieux connaître la production et la diffusion de la terre sigillée au Bas-Empire.

BIBLIOGRAPHIE

- Bakker 1985** : L. BAKKER, Ausgewählte Gefäßkeramik der frühen und späten Kaiserzeit aus Augusta VindelicumAugsburg, dans *Forschungen zur provincialromischen Archäologie in Bayerisch-Schwaben*, Augsburg, 1985, p. 45-77.
- Bayard 1990** : D. BAYARD, L'ensemble du grand amphithéâtre de Metz et la sigillée d'Argonne au V^{ème} s., dans *Gallia*, 47, 1990, p. 271-319.
- Blaszkiwicz-Jigan 1991** : P. BLASZKIEWICZ et C. JIGAN, Le problème de la diffusion et de la datation de la céramique sigillée d'Argonne décorée à la molette des IV^e-V^e siècles dans le nord-ouest de l'Empire, dans *S.F.E.C.A.G., Actes du Congrès de Cognac*, 1991, p. 385-414.
- Chenet 1941** : G. CHENET, *La céramique gallo-romaine d'Argonne et la terre sigillée décorée à la molette*, Mâcon, 1941.
- Dijkman 1985** : W. DIJKMAN, La terre sigillée tardive décorée à la molette à motifs chrétiens, trouvée dans la vallée mosane, en particulier à Maastricht (Pays-Bas), dans *S.F.E.C.A.G., Actes du Congrès de Reims*, 1985, p. 57-61.
- Dijkman 1992** : W. DIJKMAN, La terre sigillée décorée à la molette à motifs chrétiens dans la stratigraphie maastrichtoise (Pays-Bas) et dans le nord-ouest de l'Europe, dans *Gallia*, 49, 1992, à paraître.
- Feller 1991** : M. FELLER, Classification et datation des molettes d'Argonne : problèmes de méthodes, dans *S.F.E.C.A.G., Actes du Congrès de Cognac*, 1991, p. 161-169.
- Gilles 1985** : K.J. GILLES, Spätromische Höhensiedlungen in Eifel und Hunsrück, dans *Trierer Zeitschrift, Beiheft 7*, Trier, 1985.
- Heidinga-Offenberg 1992** : H. A. HEIDINGA & G. A. M. OFFENBERG, *Op zoek naar de vijfde eeuw. De Franken tussen Rijn en Maas*, Amsterdam, 1992.
- Hübener 1968** : W. HÜBENER, Eine Studie zur spätromischen Rädchensigillata (Argonnensigillata), dans *Bonner Jahrbücher*, 168, 1968, p. 241-298.
- Piton-Bayard 1977** : D. PITON et D. BAYARD, La sigillée d'Argonne décorée à la molette dans le nord-ouest de la France, dans *Cahiers Archéologiques de Picardie*, 4, 1977, p. 221-275.
- Robert 1969** : C. ROBERT, La terre sigillée décorée à la molette de La Roche à Lomme, Dourbes (Belgique), dans *Gallia*, 27, 1969, p. 135-147.
- Severs-Dewert 1988** : L. SEVERS et J.P. DEWERT, Quelques éléments nouveaux à propos du castellum de Brunehaut à Liberchies (Ht), dans *Vie Archéologique*, 28, mars 1988, p. 522.
- Thijssen 1979** : J. R. A. M. THIJSSSEN, *De radstempelsigillata uit Cuyk*, thèse inédite, Université de Nijmegen, 1979.
- Vanderhoeven 1979** : M. VANDERHOEVEN, *De terra sigillata te Tongeren, V, de radjessigillata*, Tongeren, 1979.
- Van Ossel 1984** : P. VAN OSSEL, Epoque romaine et Haut Moyen Age, dans J.P. LENSEN et P. VAN OSSEL, *Le Pré Wigly à Herstal*, Liège, 1984, p. 29-48.
- Van Ossel 1986** : P. VAN OSSEL, Céramiques de la fin du IV^e et du V^e siècles en Gaule Belgique, dans *Bulletin de la Société Archéologique Champenoise*, 79, 2, 1986, p. 63-71.



DISCUSSION

Président de séance : J. M. GURT i ESPARRAGUERA

Raymond BRULET : Je pense qu'il est dangereux, à l'heure actuelle, de faire une telle répartition parce que, par exemple, des fouilles sont en cours, en Argonne. Les molettes répertoriées par Chenet, d'un atelier à l'autre, constituent un vaste mélange et il me semble que ce type de démarche doit être abandonné pour l'instant. Car au fond, vous vous êtes basé sur la liste des molettes du répertoire de Chenet ?

Wim DIJKMAN : Oui, mais j'ai indiqué qu'il y a des surprises. Les pourcentages sont indicatifs dans la mesure où certaines provenances sont présumées ; ce que je veux prouver c'est que des molettes identiques ont été fabriquées à plusieurs endroits.

Raymond BRULET : Chez Chenet, la même molette se retrouve dans des ateliers très éloignés.

Wim DIJKMAN : Oui, et c'est pour cela qu'il faut faire tout ce qui est possible pour étudier ce que l'on a pour le moment. Je ne sais pas si des lames minces peuvent aider mais des examens sont en cours. Nous sommes au début de cette recherche.

Josep M. GURT i ESPARRAGUERA : Pour la chronologie, vous dites que vous utilisez les monnaies du IV^e s. comme terminus post quem et vous dites que, pour le V^e s., vous n'avez pas de monnaies. Qu'avez-vous comme monnaies du IV^e s. ?

Wim DIJKMAN : Des monnaies de l'époque constantinienne, jusqu'à la fin du IV^e s.

Josep M. GURT i ESPARRAGUERA : Vous avez des follis réduits de la fin de l'époque constantinienne, avec des aes 3 et 4 ; avez-vous des aes 2 de la fin du IV^e s. ?

Wim DIJKMAN : Non, je ne crois pas, seulement des aes 3 et 4.

Josep M. GURT i ESPARRAGUERA : Jusqu'à Théodose ?

Wim DIJKMAN : Jusqu'en 388. Pour la dernière décennie du IV^e s., comme pour le début du V^e s., nous n'avons plus rien.

Josep M. GURT I ESPARRAGUERA : Je me pose la question, pour la chronologie, de savoir si on peut parler de la fin du IV^e s. Ce n'est pas sûr, avec de telles données. On peut avoir un décalage chronologique. L'argument que vous n'avez pas de monnaies postérieures n'est pas valable.

Raymond BRULET : En résumé, les monnaies, comme la céramique, peuvent être résiduelles.

Wim DIJKMAN : Oui, mais les monnaies trouvées avec des tessons abondants —plusieurs milliers— sont synchrones par rapport à ce qu'on connaît d'autres sites.

Raymond BRULET : Sauf pour la fin du IV^e s. et le début du V^e s.

Wim DIJKMAN : Oui, mais il s'agit de l'extrême fin du IV^e s. ; il n'y a pas de hiatus évident dans les séries monétaires ni dans la céramique.

Josep M. GURT I ESPARRAGUERA : Je ne voulais pas dire exactement cela ; je ne crois pas à la résidualité car je pense qu'il y a une véritable circulation des monnaies du IV^e s. dans la période postérieure. Au V^e s., on peut se trouver dans un vrai circuit monétaire avec des monnaies datées jusqu'à Théodose ou Honorius.

Wim DIJKMAN : C'est pousser toutes les séries vers le Haut Moyen Age et cela peut avoir des conséquences...

Josep M. GURT I ESPARRAGUERA : Une autre question concernant la caractérisation de cette céramique ; pour établir les groupes de référence, vous avez parlé de microscopie et de diffraction ; je me demande si cela vaut la peine de faire des analyses chimiques à partir de la fluorescence X.

Dominique LADURON : Justement, je voulais intervenir sur ce point. Il faut passer par des lames minces ! Cela permet de faire un certain nombre d'observations et parfois, au niveau des dégraissants, de pouvoir éventuellement trouver des différences. Au niveau de la texture de la pâte fine, du dégraissant, je suis assez sceptique sur la possibilité de faire des distinctions qui soient significatives. On voit beaucoup de variantes à l'intérieur de la pâte fine, des choses qui sont organisées d'une certaine manière ; on voit, à certains moments, des structures qui sont plutôt fluidales. La question qui se pose est : cela est-il un critère discriminatoire par rapport à un atelier d'origine ? Je suis assez sceptique sur ce point-là, parce que je crois que, dans la fabrication des céramiques, il peut y avoir, dans le même atelier, des variantes instantanées. La cuisson n'était pas encore programmée par ordinateur, avec des montées ou des maintiens de températures tout à fait bien organisés. Tout cela était relativement rudimentaire et, pour chaque cuisson, nous pouvons peut-être avoir des textures différentes. Donc, à mon avis, cela ne peut être discriminatoire pour un atelier.

Je me pose la question, également, de savoir ce que le microscope à balayage peut apporter de plus : on descend, au niveau de la taille de l'observation, mais qu'en résulte-t-il du point de vue discriminatoire ? Je ne dis pas que certains types d'observations ne sont pas intéressants à certains moments ; cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas le faire, mais ce n'est pas nécessairement la meilleure approche pour discriminer. Et la diffraction X, c'est un peu la même chose. Mais je crois qu'il est important —et je rejoins ce que vous disiez— de reconnaître que, par le biais d'analyses chimiques (par fluorescence X ou d'autres méthodes), c'est peut-être la meilleure manière d'approcher les lieux d'origine. Là-dessus, la minéralogie dépend de la composition chimique. On a très bien vu, tout à l'heure, avec A. Bocquet, que d'un point de vue minéralogique —mais la composition chimique de départ était très différente—, à Trèves, on trouve des choses très différentes. Ce n'est d'ailleurs pas le seul facteur ; il peut s'agir d'effets de température ou d'autres choses. Je crois donc qu'il faut être assez prudent.

* *
*

